



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 14 décembre 2011 à 20 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, greffier  
Madame Carole Michelin, trésorière

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 20 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2011 À 20 H**

**CM-201112371 1.1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011 à 20 h tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011 à 20 h

4. **Rapport des commissions**

4.1 Dépôt du compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2011

5. **Rapports des services**

5.1 Dérogation mineure pour autoriser la localisation d'un escalier extérieur menant au deuxième étage de l'immeuble situé au 24, avenue Marien en cour latérale

5.2 Approbation du bail entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Luc Ouellette inc.

5.3 Modification du protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est (AHMME) afin d'intégrer l'entité légale et administrative du Tournoi national Bantam de Montréal-Est à l'AHMME

5.4 Affectation d'une partie du surplus libre de la ville de Montréal-Est afin de combler l'écart entre les revenus perçus pour l'année 2011 et les dépenses réalisées pour cette même année

- 6. **Règlements**
- 6.1 Règlement 19-2012 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2012* – Adoption
- 10. **Demande de contributions financières**
- 10.1 Prêt d'une salle au presbytère de l'église Saint-Octave aux Filles d'Isabelle et à l'AFÉAS

Période de questions relatives à l'ordre du jour  
Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORT DES SERVICES**

**5**

---

### **DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER LA LOCALISATION D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR MENANT AU DEUXIÈME ÉTAGE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 24, AVENUE MARIEN EN COUR LATÉRALE**

**CM-201112372**

5.1

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé 24, avenue Marien;

Considérant qu'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure fut publié dans l'édition du 22 novembre 2011 du journal l'Avenir de l'est;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 décembre 2011;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser, pour l'immeuble sis au 24, avenue Marien, une dérogation à l'article 5.4.1.5 du règlement 713 – Règlement de zonage, et de permettre l'implantation d'un escalier menant au deuxième étage de cet immeuble dans la cour latérale à une distance de 0.83 mètre de la ligne latérale du terrain au lieu de la distance de 2 mètres prévue par cet article.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPROBATION DU BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET GESTION LUC OUELLETTE INC.**

**CM-201112373**

5.2

Considérant le projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Luc Ouellette inc. soumis par madame Carole Michelin, trésorière, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'approuver le contrat de bail entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Luc Ouellette inc. et d'autoriser monsieur Louis Lemay, directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit bail et tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME) AFIN D'INTÉGRER L'ENTITÉ LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DU TOURNOI NATIONAL BANTAM DE MONTRÉAL-EST À L'AHMME**

**CM-201112374**

5.3

Considérant que lors d'une assemblée spéciale tenue le 20 novembre 2011, une résolution voulant que l'entité légale et administrative du Tournoi national Bantam de Montréal-Est soit intégrée à l'entité légale et administrative de l'AHMME a été adoptée;

Considérant que l'organisation et l'entité légale du Tournoi national Bantam de Montréal-Est seront intégrées à l'AHMME sous le nom de Comité exécutif du Tournoi national Bantam de Montréal-Est (Tournoi).

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la modification du protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est afin d'ajouter comme partie à cette entente l'entité légale et administrative du Tournoi national Bantam de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE COMBLER L'ÉCART ENTRE LES REVENUS PERÇUS POUR L'ANNÉE 2011 ET LES DÉPENSES RÉALISÉES POUR CETTE MÊME ANNÉE**

**CM-201112375**

5.4

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'affecter une somme de 1 500 000 \$ prise à même le surplus libre afin de combler l'écart entre les revenus perçus pour l'année 2011 et les dépenses réalisées pour cette même année et d'autoriser la trésorière à faire les transferts appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS**

**6**

---

**RÈGLEMENT 19-2012 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2012**

**CM-201112376**

**6.1**

Considérant que la ville de Montréal-Est a précédemment adopté son budget pour l'année 2012.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

et résolu :

D'adopter règlement 19-2012 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2012.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

---

**PRÊT D'UNE SALLE AU PRESBYTÈRE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE AUX FILLES D'ISABELLE ET À L'AFÉAS**

**CM-201112377**

10.1

Considérant qu'une salle a été aménagée au presbytère de l'église Saint-Octave pour libérer des salles au Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) qui étaient jusqu'à maintenant utilisées en soirée par les Filles d'Isabelle et l'AFÉAS une fois par mois;

Considérant que, puisque ce changement comporte quelques inconvénients, notamment devoir composer avec une salle plus petite et se déplacer auparavant au CRER chaque fois pour obtenir la clé, il y aurait lieu de maintenir la gratuité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De refuser le prêt de la salle du presbytère aux Filles d'Isabelle ainsi qu'à l'AFÉAS mais de leur offrir plutôt la location de la salle située au presbytère de l'église Saint-Octave pour la somme de 50 \$ plus taxes pour chaque utilisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2011 À 20 H

**CM-201112378**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier